



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE SPÉCIALE DU 24 FÉVRIER 2004

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Saint-Lazare, tenue le 24 février 2004 au centre communautaire de Saint-Lazare, 1301, rue du Bois et à laquelle :

Sont présents :

- Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- Madame la conseillère Lorraine Rozon
- Messieurs les conseillers Gaëtan Aubé, Paul Laflamme, Gaëtan Ménard et Michel St-Louis

Est absente : Madame la conseillère Brigitte Asselin

Monsieur le maire Paul Carzoli agit comme président de la présente séance.

M^e Nathaly Rayneault, greffière adjointe, agit comme secrétaire de la présente séance. Elle dépose les certificats de signification attestant que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance spéciale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

| |
|---|
| 02-069-04 Ouverture de la séance |
|---|

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Ménard,
Appuyé par le conseiller Gaëtan Aubé,

D'ouvrir la séance à compter de 19 h 5.

ADOPTÉE à l'unanimité.

| |
|--|
| 02-070-04 Adoption de l'ordre du jour |
|--|

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,
Appuyé par le conseiller Paul Laflamme,

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé à la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

02-069-04 Ouverture de la séance

02-070-04 Adoption de l'ordre du jour

2. Administration et greffe02-071-04 Expropriation d'une partie du lot P3313. Certificats de crédit4. Levée de la séance02-072-04 Levée de la séance**2. ADMINISTRATION ET GREFFE****02-071-04 Expropriation d'une partie du lot P331**

ATTENDU QUE la Ville désire acquérir du terrain pour fins d'utilité publique, notamment pour l'implantation de diverses installations municipales, le tout sur les terrains adjacents à l'actuel centre communautaire et à la bibliothèque;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville a présenté une demande à la CPTAQ afin de faire exclure de la zone agricole une partie des lots P331 et P332 du cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, circonscription foncière de Vaudreuil;

ATTENDU QUE la CPTAQ, dans son orientation préliminaire datée du 28 janvier 2004, accède à la demande de la Ville de Saint-Lazare en ce qui concerne les parties de lots P331 et P332;

ATTENDU QUE la Ville a acquis de gré à gré, par offre d'achat dûment acceptée le 13 février 2004, une partie du lot P332;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot P331 n'ont pas répondu favorablement à l'offre de compensation financière de 0,25\$ le pied carré qui leur a été dûment présentée;

ATTENDU QUE s'il ne peut y avoir entente avec les propriétaires, la Ville devra procéder par voie d'expropriation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Ménard,
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis,

De mandater la firme RANCOURT, LEGAULT & ST-ONGE, avocats, à procéder, par voie d'expropriation à l'acquisition d'une partie du lot P331 du cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, circonscription foncière de Vaudreuil, pour fins d'utilité publique.

De mandater les évaluateurs LEROUX, BEAUDRY, PICARD à préparer l'évaluation détaillée nécessaire et à témoigner devant le tribunal, s'il y a lieu.

De mandater CLAUDE BOURBONNAIS, arpenteur-géomètre, pour préparer les descriptions techniques et le plan de lotissement relatifs à la partie du lot P331 que la Ville désire acquérir.

D'autoriser, pour et au nom de la Ville, le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer et à exécuter tout document relatif à l'acquisition de la partie de lot P331. Ils peuvent aussi consentir à toute modification qu'ils jugent nécessaire et recommandable afin de donner effet à la présente.

D'autoriser une dépense maximale de 120 000 \$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2002 afin de donner effet aux présentes.

ADOPTÉE à l'unanimité.

3. CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Ville de Saint-Lazare dispose des crédits suffisants pour la résolution numéro 02-071-04.

SIGNÉ ce 24 février 2004

M^e Lucie Gendron, o.m.a., directrice générale
et secrétaire-trésorière

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

| |
|-------------------------------------|
| 02-072-04 Levée de la séance |
|-------------------------------------|

Il est proposé par le conseiller Gaétan Aubé,
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis,

De lever la présente séance. Il est 19 h 8.

ADOPTÉE à l'unanimité.

Paul Carzoli
Maire

M^e Nathaly Rayneault
Greffière adjointe

/cm